

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 juin 2022



Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 8.000 Euros

Siège Social :

49 rue Jeanne d'Arc

94160 Saint-Mandé

Siret :

812 929 362 R.C.S Créteil

L'an 2022, le 30 juin à 20 heures à Saint-Mandé, Madame SAFFAR Fabienne, demeurant 49 rue Jeanne d'Arc 94160 à Saint-Mandé, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de 8000 euros de la Société 5PCOACHING, agissant en sa qualité d'associée unique et de Présidente de ladite société, a pris les décisions suivantes :

- approbation des comptes de liquidation
- répartition du solde de liquidation
- constatation de la clôture des opérations de liquidation
- pouvoir en vue d'accomplir les formalités

Première décision : Approbation des comptes de liquidation

SAFFAR Fabienne, associée unique, approuve les opérations de liquidation ainsi que les comptes définitifs qui en résultent en faisant ressortir un solde positif de 6669€.

Deuxième décision : Répartition du solde de liquidation

L'associée unique décide de répartir le solde positif de liquidation s'élevant à 6669€ de la façon suivante : remboursement partiel des titres souscrits à hauteur de 6669€.

Troisième décision : Clôture définitive des opérations de liquidation

L'associée unique donne quitus au liquidateur de sa gestion, et le décharge de son mandat. Il constate la fin des opérations de liquidation et prononce la clôture définitive de la liquidation. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

Quatrième décision : pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'associée unique effectue les formalités afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qu'il précède a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné dans un registre spécial prévu par la loi.

La présidente a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société en cours de cet exercice.

Signature de l'associée unique

